

**Fiducie Desjardins inc.
Informations financières et
inhérentes à la gestion des risques
(non auditées)**

Pour la période terminée le 30 juin 2022

Table des matières

	Page		Page
REMARQUES À L'INTENTION DU LECTEUR		FONDS PROPRES	
Utilisation de ce document	2	Accord de Bâle III	8
La Fiducie Desjardins inc. en bref	2	Déclaration des fonds propres	9
Mode de présentation de l'information financière	2		
INFORMATIONS FINANCIÈRES		GESTION DES RISQUES	
Bilan	3	Structure et organisation de la fonction chargée de la gestion des risques	9
État du résultat	4	Cadre de gestion intégrée des risques	9
État du résultat global	4	Risque de crédit	11
État des variations des capitaux propres	5	Risque de marché	11
Valeurs mobilières	5	Risque de liquidité	11
Provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières	6	Risque opérationnel	12
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	6	Risque stratégique	12
Prêts hypothécaires résidentiels	6	Risque de réputation	12
Dépôts	7	Risque environnemental ou social	12
Emprunts	7	Risque juridique et réglementaire	13
Sensibilité aux taux d'intérêt et appariement des échéances	7		

REMARQUES À L'INTENTION DU LECTEUR

UTILISATION DE CE DOCUMENT

Les Informations financières et inhérentes à la gestion des risques (ce document) visent à soutenir la transparence et la communication des informations financières et inhérentes à la gestion des risques de la Fiducie Desjardins inc., et à permettre aux différents intervenants du marché financier d'apprécier le profil de risque de cette dernière. Les informations présentées dans ce document sont non auditées.

LA FIDUCIE DESJARDINS INC. EN BREF

La Fiducie Desjardins inc. (Société) est un fiduciaire constitué en société de fiducie et de prêt. Elle est enregistrée en vertu de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* (Canada), et offre une gamme de produits et de services, y compris des activités de garde de valeurs et des services fiduciaires aux particuliers et aux entreprises. Elle est une filiale en propriété exclusive de Desjardins Holding financier inc., qui est détenue à 100 % par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération). Son siège social est situé au 1, Complexe Desjardins, Montréal (Québec), Canada. Elle retient les services de la Fédération et de certaines de ses filiales par l'intermédiaire d'une entente de services et d'impartition afin de soutenir son exploitation tant sur le plan de la prise en charge de son personnel que de ses besoins en biens mobiliers et immobiliers. En vertu de cette entente, la Fédération et ses filiales acceptent de fournir la quasi-totalité de ses services administratifs et opérationnels à la Société. Celle-ci est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers annuels sont préparés par la direction de la Société conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec et du BSIF, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les informations financières non auditées présentées dans ce document sont extraites principalement des états financiers annuels et intermédiaires de la Société. À moins d'indication contraire, les montants sont présentés en dollars canadiens. Le symbole M\$ est utilisé pour désigner les millions de dollars.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Tableau 1 – Bilan

(en milliers de dollars)	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021
ACTIF		
Trésorerie	50 194 \$	23 607 \$
Valeurs mobilières - Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2 251 732	1 350 908
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	434 211	1 256 633
Prêts hypothécaires résidentiels	84 206	122 813
Intérêts à recevoir	3 283	1 796
Sommes à recevoir des clients	35 865	33 137
Actifs d'impôt différé	—	429
Autres actifs	29 415	26 707
TOTAL DE L'ACTIF	2 888 906 \$	2 816 030 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
PASSIF		
Dépôts	515 622 \$	491 074 \$
Emprunts	115 000	135 800
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	1 983 100	1 969 761
Passifs d'impôt différé	86	—
Autres passifs	74 857	15 389
TOTAL DU PASSIF	2 688 665	2 612 024
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions	59 972	59 972
Résultats non distribués	146 716	143 782
Cumul des autres éléments du résultat global	(6 447)	252
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	200 241	204 006
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	2 888 906 \$	2 816 030 \$

Tableau 2 – État du résultat

(en milliers de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 juin		Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin	
	2022	2021 ⁽¹⁾	2022	2021 ⁽¹⁾
REVENUS D'HONORAIRES ET AUTRES REVENUS				
Administration et garde de titres	18 400 \$	16 053 \$	34 956 \$	31 569 \$
Services fiduciaires aux entreprises et aux particuliers	13 628	12 350	26 432	25 307
Autres	2 160	1 490	4 653	2 990
	34 188	29 893	66 041	59 866
REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENT				
REVENU (PERTE) NET D'INTÉRÊTS				
Revenu d'intérêts	7 717	1 889	11 125	4 637
Frais d'intérêts	(6 531)	(2 050)	(9 193)	(4 800)
	1 186	(161)	1 932	(163)
AUTRES REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENT				
Gains (pertes) nets réalisés sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	8	(66)	10	88
Autres	165	27	116	74
	173	(39)	126	162
REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENT	1 359	(200)	2 058	(1)
REVENU TOTAL	35 547	29 693	68 099	59 865
DOTATION (RECOUVREMENT) À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT⁽²⁾	403	1	467	(156)
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS				
Frais généraux	19 777	17 356	40 619	34 935
Technologie	4 344	4 450	9 030	7 860
Honoraires	1 541	895	1 700	1 693
Frais de dépositaires	3 342	2 897	6 446	5 849
Autres	1 305	2 502	5 862	6 838
	30 309	28 100	63 657	57 175
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	4 835	1 592	3 975	2 846
Impôts sur le résultat	1 294	394	1 041	732
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	3 541 \$	1 198 \$	2 934 \$	2 114 \$

⁽¹⁾ Certains chiffres de la période précédente ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers de la période courante. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur les résultats ni sur le total de l'actif et du passif.

⁽²⁾ Correspond à la dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit attendues sur les valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et sur les prêts hypothécaires résidentiels.

Tableau 3 – État du résultat global

(en milliers de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 juin		Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
Résultat net de la période	3 541 \$	1 198 \$	2 934 \$	2 114 \$
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)				
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état du résultat				
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Pertes nettes non réalisées	(2 823)	(330)	(7 111)	(1 263)
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit comptabilisée à l'état du résultat	321	37	419	(43)
Reclassement des pertes (gains) nets à l'état du résultat	(5)	50	(7)	(64)
Total des autres éléments du résultat global (nets d'impôts)	(2 507)	(243)	(6 699)	(1 370)
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	1 034 \$	955 \$	(3 765) \$	744 \$

Tableau 4 – État des variations des capitaux propres

Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin

(en milliers de dollars)	Capital- actions	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021	59 972 \$	143 782 \$	252 \$	204 006 \$
Résultat net de la période	—	2 934	—	2 934
Autres éléments du résultat global pour la période	—	—	(6 699)	(6 699)
Résultat global de la période	—	2 934	(6 699)	(3 765)
SOLDE AU 30 JUIN 2022	59 972 \$	146 716 \$	(6 447) \$	200 241 \$
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020	59 972 \$	143 714 \$	2 829 \$	206 515 \$
Résultat net de la période	—	2 114	—	2 114
Autres éléments du résultat global pour la période	—	—	(1 370)	(1 370)
Résultat global de la période	—	2 114	(1 370)	744
SOLDE AU 30 JUIN 2021	59 972 \$	145 828 \$	1 459 \$	207 259 \$

Tableau 5 – Valeurs mobilières

Au 30 juin 2022

(en milliers de dollars)	Échéances			Total
	Moins de 1 an	1 an ou plus	Sans échéance	
Titres émis ou garantis par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	185 285 \$	35 190 \$	— \$	220 475 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	298 774	18 733	—	317 507
Autres titres				
Institutions financières	1 527 947	98 230	—	1 626 177
Autres émetteurs	78 856	8 717	—	87 573
Total des valeurs mobilières	2 090 862 \$	160 870 \$	— \$	2 251 732 \$

Au 31 décembre 2021

(en milliers de dollars)	Échéances			Total
	Moins de 1 an	1 an ou plus	Sans échéance	
Titres émis ou garantis par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	121 297 \$	74 194 \$	— \$	195 491 \$
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	263 562	98 214	—	361 776
Autres titres				
Institutions financières	632 163	132 306	—	764 469
Autres émetteurs	21 031	8 141	—	29 172
Total des valeurs mobilières	1 038 053 \$	312 855 \$	— \$	1 350 908 \$

Au 30 juin 2022

(en milliers de dollars)	Répartition par provinces (excluant les titres émis ou garantis par des entités gouvernementales canadiennes)										Total
	Colombie- Britannique	Alberta	Saskat- chewan	Manitoba	Ontario	Québec	Terre- Neuve-et- Labrador	Nouvelle- Écosse	Île-du- Prince- Édouard	International	
Titres émis ou garantis	25 911 \$	20 994 \$	13 158 \$	14 812 \$	128 187 \$	78 349 \$	36 096 \$	— \$	— \$	— \$	317 507 \$
Autres titres	291 515	22 972	4 997	—	653 770	541 876	—	193 770	—	4 850	1 713 750
	317 426 \$	43 966 \$	18 155 \$	14 812 \$	781 957 \$	620 225 \$	36 096 \$	193 770 \$	— \$	4 850 \$	2 031 257 \$

Au 31 décembre 2021

(en milliers de dollars)	Répartition par provinces (excluant les titres émis ou garantis par des entités gouvernementales canadiennes)										Total
	Colombie- Britannique	Alberta	Saskat- chewan	Manitoba	Ontario	Québec	Terre- Neuve-et- Labrador	Nouvelle- Écosse	Île-du- Prince- Édouard	International	
Titres émis ou garantis	25 977 \$	19 542 \$	13 186 \$	5 163 \$	120 304 \$	97 690 \$	55 976 \$	9 899 \$	14 039 \$	— \$	361 776 \$
Autres titres	130 955	35 985	—	—	279 492	287 893	—	54 249	—	5 067	793 641
	156 932 \$	55 527 \$	13 186 \$	5 163 \$	399 796 \$	385 583 \$	55 976 \$	64 148 \$	14 039 \$	5 067 \$	1 155 417 \$

Tableau 6 – Provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières

(en milliers de dollars)	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021
Sur les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	928 \$	359 \$

⁽¹⁾ La provision pour pertes de crédit sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est présentée dans le cumul des autres éléments du résultat global au bilan.

Tableau 7 – Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente

(en milliers de dollars)	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021
Résidents	434 211 \$	1 256 633 \$

Dans le cours normal de ses activités, la Société effectue des opérations de prêts de valeurs qui incluent des conventions de rachat et de revente ainsi que des prêts de titres. Dans le cadre de ces transactions, la Société agit à titre de gardien de valeurs pour le titulaire d'une valeur mobilière qui l'autorise à la prêter à un emprunteur moyennant une commission dont la forme et les modalités sont déterminées par un contrat préétabli en vertu duquel la Société peut assumer certains risques.

Tableau 8 – Prêts hypothécaires résidentiels

Au 30 juin 2022		Exposition au risque de crédit			
(en milliers de dollars)	Tranches de probabilité de défaut	Non dépréciés		Dépréciés	Total
		Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Prêts hypothécaires résidentiels					
Excellent	0,00 % à 0,14 %	32 771 \$	— \$	— \$	32 771 \$
Très faible	0,15 % à 0,49 %	8 534	—	—	8 534
Faible	0,50 % à 2,49 %	21 364	7 552	—	28 916
Moyen	2,50 % à 9,99 %	1 683	9 032	—	10 715
Élevé	10,00 % à 99,99 %	—	3 317	—	3 317
Défaut	100,00 %	—	—	—	—
Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts		64 352 \$	19 901 \$	— \$	84 253 \$
Provision pour pertes de crédit		9	38	—	47
Total des prêts hypothécaires résidentiels nets		64 343 \$	19 863 \$	— \$	84 206 \$

Au 31 décembre 2021		Exposition au risque de crédit			
(en milliers de dollars)	Tranches de probabilité de défaut	Non dépréciés		Dépréciés	Total
		Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Prêts hypothécaires résidentiels					
Excellent	0,00 % à 0,14 %	46 484 \$	— \$	— \$	46 484 \$
Très faible	0,15 % à 0,49 %	12 866	—	—	12 866
Faible	0,50 % à 2,49 %	28 626	15 323	—	43 949
Moyen	2,50 % à 9,99 %	4 418	11 235	—	15 653
Élevé	10,00 % à 99,99 %	—	4 011	—	4 011
Défaut	100,00 %	—	—	—	—
Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts		92 394 \$	30 569 \$	— \$	122 963 \$
Provision pour pertes de crédit		35	115	—	150
Total des prêts hypothécaires résidentiels nets		92 359 \$	30 454 \$	— \$	122 813 \$

Tableau 9 – Dépôts

(en milliers de dollars)	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021
Type		
À vue	244 701 \$	232 183 \$
À terme	270 921	258 891
Total	515 622 \$	491 074 \$

(en milliers de dollars)	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021
Répartition par province		
Québec	494 398 \$	468 968 \$
Ontario	21 185	22 078
Nouveau-Brunswick	39	28
Total	515 622 \$	491 074 \$

Tableau 10 – Emprunts

(en milliers de dollars)	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021 ⁽¹⁾
Emprunts sans échéance d'un montant maximal de 275 M\$ portant intérêt à un taux fixe équivalent au coût des fonds de la Fédération majoré de 0,24 % l'an, à des taux qui varient de 1,49 % à 1,60 % (1,24 % à 1,60 % au 31 décembre 2021) sur les tranches des emprunts, renouvelables au gré du prêteur	115 000 \$	135 800 \$

⁽¹⁾ Le 25 juin 2021, la Société a remboursé par anticipation une tranche de son emprunt à terme de 80 M\$, puis a payé une pénalité de 0,6 M\$ présentée dans les « Frais autres que d'intérêts - Autres ».

Tableau 11 – Sensibilité aux taux d'intérêt et appariement des échéances

Au 30 juin 2022	Échéances							Non sensibles aux taux d'intérêt et provisions	Total
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	De 1 à 2 ans	Plus de 2 ans			
(en milliers de dollars)									
Actif									
Trésorerie	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	50 194 \$	50 194 \$	
Valeurs mobilières - Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	1 062 272	470 687	557 903	74 217	86 653	—	2 251 732	
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	—	434 192	—	—	—	—	19	434 211	
Prêts hypothécaires résidentiels	—	26 756	51 896	5 187	—	—	367	84 206	
Intérêts à recevoir	—	—	—	—	—	—	3 283	3 283	
Sommes à recevoir des clients	—	—	—	—	—	—	35 865	35 865	
Autres actifs	—	—	—	—	—	—	29 415	29 415	
Total de l'actif	— \$	1 523 220 \$	522 583 \$	563 090 \$	74 217 \$	86 653 \$	119 143 \$	2 888 906 \$	
Passif et capitaux propres									
Dépôts	244 701 \$	25 808 \$	39 945 \$	62 804 \$	65 548 \$	76 816 \$	— \$	515 622 \$	
Emprunts	—	60 100	—	44 000	10 900	—	—	115 000	
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	1 982 775	—	—	—	—	325	1 983 100	
Passifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	86	86	
Autres passifs	—	—	—	—	—	—	74 857	74 857	
Capitaux propres	—	—	—	—	—	—	200 241	200 241	
Total du passif et des capitaux propres	244 701 \$	2 068 683 \$	39 945 \$	106 804 \$	76 448 \$	76 816 \$	275 509 \$	2 888 906 \$	
Écart de sensibilité des éléments inscrits au bilan	(244 701) \$	(545 463) \$	482 638 \$	456 286 \$	(2 231) \$	9 837 \$	(156 366) \$	— \$	

Tableau 11 – Sensibilité aux taux d'intérêt et appariement des échéances (suite)

Au 31 décembre 2021

(en milliers de dollars)	Échéances							Non sensibles aux taux d'intérêt et provisions	Total
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	De 1 à 2 ans	Plus de 2 ans			
Actif									
Trésorerie	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	23 607 \$	23 607 \$	
Valeurs mobilières - Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	668 565	23 130	346 358	197 427	115 428	—	1 350 908	
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	—	1 256 570	—	—	—	—	63	1 256 633	
Prêts hypothécaires résidentiels	—	3 263	17 068	95 256	6 139	—	1 087	122 813	
Intérêts à recevoir	—	—	—	—	—	—	1 796	1 796	
Sommes à recevoir des clients	—	—	—	—	—	—	33 137	33 137	
Actifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	429	429	
Autres actifs	—	—	—	—	—	—	26 707	26 707	
Total de l'actif	— \$	1 928 398 \$	40 198 \$	441 614 \$	203 566 \$	115 428 \$	86 826 \$	2 816 030 \$	
Passif et capitaux propres									
Dépôts	232 183 \$	36 941 \$	25 657 \$	67 918 \$	55 976 \$	72 399 \$	— \$	491 074 \$	
Emprunts	—	20 800	—	60 100	54 900	—	—	135 800	
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	1 969 695	—	—	—	—	66	1 969 761	
Autres passifs	—	—	—	—	—	—	15 389	15 389	
Capitaux propres	—	—	—	—	—	—	204 006	204 006	
Total du passif et des capitaux propres	232 183 \$	2 027 436 \$	25 657 \$	128 018 \$	110 876 \$	72 399 \$	219 461 \$	2 816 030 \$	
Écart de sensibilité des éléments inscrits au bilan	(232 183) \$	(99 038) \$	14 541 \$	313 596 \$	92 690 \$	43 029 \$	(132 635) \$	— \$	

FONDS PROPRES

ACCORD DE BÂLE III

Les ratios de fonds propres de la Société sont calculés selon la Ligne directrice sur les normes de fonds propres émise par le BSIF et s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques. Le ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires que doit maintenir la Société afin de satisfaire aux exigences réglementaires est de 7 %. De plus, le ratio de fonds propres de la catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 8,5 % et à 10,5 %. Ces ratios minimaux incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %.

Le BSIF exige également que la Société conserve un ratio de levier supérieur à 3 %. Ce ratio se définit comme étant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, divisée par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend les actifs au bilan ainsi que les expositions liées aux opérations de financement par titres.

Tableau 12 – Déclaration des fonds propres

(en milliers de dollars et en pourcentage)	Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021
Fonds propres de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		
Actions ordinaires	59 972 \$	59 972 \$
Résultats non distribués	146 716	143 782
Cumul des autres éléments du résultat global	(6 447)	252
Autres ⁽¹⁾	12	76
Déductions	—	(333)
Total des fonds propres de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	200 253 \$	203 749 \$
Fonds propres de la catégorie 2		
Provisions générales	35	74
Total des fonds propres de la catégorie 2	35 \$	74 \$
Total des fonds propres réglementaires	200 288 \$	203 823 \$
Total des actifs pondérés en fonction des risques	827 600 \$	637 375 \$
Total de l'exposition au ratio de levier⁽²⁾	3 122 977 \$	2 988 784 \$
Ratios		
Fonds propres de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	24,2 %	32,0 %
Fonds propres de la catégorie 1	24,2	32,0
Total des fonds propres	24,2	32,0
Levier ⁽²⁾	6,4	6,8

⁽¹⁾ Comprend l'incidence des mesures transitoires pour le provisionnement des pertes de crédit attendues annoncées par le BSIF le 27 mars 2020. Les mesures transitoires permettent d'inclure dans les fonds propres de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires une partie des provisions pour pertes de crédit attendues qui aurait autrement figuré dans les fonds propres de la catégorie 2. Le montant est soumis à des restrictions, dont un facteur scalaire qui ira en décroissant chaque année jusqu'en 2022, et est également ajusté pour tenir compte de l'incidence fiscale.

⁽²⁾ Les titres émis par des États souverains respectant les critères d'admissibilité au titre d'actifs liquides de haute qualité qui étaient exclus du total de l'exposition au ratio de levier conformément à la mesure d'allègement instaurée par le BSIF en réaction à la pandémie de COVID-19 ont été réintégrés depuis le 1^{er} janvier 2022.

GESTION DES RISQUES

STRUCTURE ET ORGANISATION DE LA FONCTION CHARGÉE DE LA GESTION DES RISQUES

La Société est exposée à différents risques dans le cours normal de ses activités, notamment au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité, au risque opérationnel, au risque stratégique, au risque de réputation, au risque environnemental ou social et au risque juridique et réglementaire. La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour la Société et vise à soutenir ses grandes orientations, entre autres, à l'égard de sa solidité financière et de sa croissance soutenue et rentable dans le respect des exigences réglementaires. La Société considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une approche proactive pour laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à tous au sein de l'organisation.

CADRE DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

L'objectif de la Société en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement en élaborant et en appliquant des stratégies, des encadrements, des pratiques ainsi que des processus de gestion des risques intégrés à l'ensemble de ses activités. À cet égard, la Société s'est dotée d'un Cadre de gestion intégrée des risques en cohérence avec les stratégies d'affaires et la philosophie de prise de risque de l'organisation visant, entre autres, à donner à sa direction et à son conseil d'administration un niveau de confiance et de confort approprié quant à la compréhension et à la gestion des risques liés à l'atteinte de ses objectifs.

Ce Cadre de gestion intégrée des risques est cohérent avec celui du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins ou Mouvement) et couvre l'ensemble des activités de la Société. Comme le Mouvement, la Société privilégie une approche globale et coordonnée pour gérer les risques de façon intégrée, c'est-à-dire en tenant compte des interrelations et des interdépendances entre les différents risques.

L'appétit pour le risque est une constituante importante du Cadre de gestion intégrée des risques et permet de déterminer le niveau et le type de risque que la Société souhaite prendre dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et d'affaires. L'appétit pour le risque est une partie intégrante de la planification stratégique qui permet d'orienter la prise de risque afin d'assurer la stabilité et la pérennité de la Société advenant des événements futurs défavorables qui pourraient affecter la réputation, la volatilité de la rentabilité, l'adéquation de la capitalisation ou les liquidités. L'appétit pour le risque sert ainsi d'assise à la gestion intégrée des risques en favorisant une meilleure compréhension de l'incidence des principaux risques et des facteurs de risque émergents sur les résultats de la Société.

Le cadre d'appétit pour le risque reflète les valeurs, la mission et la philosophie de prise de risque de la Société. Il repose sur les énoncés suivants :

- Prendre les risques nécessaires pour enrichir la vie des personnes et des communautés et gérer ces risques consciencieusement;
- Protéger la réputation de la Société auprès des membres, des clients, des communautés, des autorités réglementaires et des autres parties prenantes, et ce dans le respect de ses valeurs coopératives;
- Comprendre les risques découlant des activités de la Société et s'engager uniquement dans de nouvelles activités pour lesquelles les risques sont définis, évalués et compris;
- Assurer la pérennité financière de la Société en conservant un niveau de capitalisation comparable à ses pairs dans l'industrie et qui respecte les exigences réglementaires;
- Gérer les liquidités et les activités de refinancement pour se prémunir contre le risque de liquidité;
- Grâce à une rentabilité adéquate en fonction des risques encourus, assurer la pérennité de la Société pour permettre un retour aux membres et aux communautés ainsi que pour respecter ses engagements financiers;
- Prendre les mesures appropriées contre les menaces internes et externes afin d'assurer la protection de l'information, y compris les renseignements personnels, et la sécurité des actifs de nos membres et clients, ainsi que ceux de la Société;
- Moderniser les technologies de la Société pour s'adapter aux besoins des membres, des clients et des employés;
- Éviter des concentrations de risques trop importantes;
- Maintenir un environnement de contrôle efficace et promouvoir une saine gestion des risques opérationnels et réglementaires.

La fonction Gestion des risques s'assure de l'adéquation du profil de risque de la Société avec l'appétit pour le risque. Trimestriellement, elle s'assure que les énoncés et les indicateurs, établis par la haute direction et le conseil d'administration, soient respectés et les en informe. En cas de dépassement du seuil ou de la limite d'un indicateur d'appétit pour le risque, une investigation immédiate est requise. Le commentaire justificatif ainsi que le plan d'action, lorsqu'applicable, sont alors portés à l'attention des instances concernées. Le conseil d'administration approuve le dispositif lié à l'appétit pour le risque et s'assure que les objectifs stratégiques et financiers de l'organisation respectent son appétit pour le risque.

Le cadre d'appétit pour le risque est révisé régulièrement et soumis au conseil d'administration de la Fédération pour approbation. La Première vice-présidence gestion des risques (PVPGR) communique les grandes orientations en matière d'appétit pour le risque aux secteurs d'activité et aux composantes et soutient ceux-ci dans la mise en œuvre de ces notions en s'assurant de la cohérence de l'ensemble des indicateurs, des cibles, des seuils et des limites avec le Cadre d'appétit du Mouvement Desjardins.

La structure et les principes de gouvernance de la Société respectent les critères de la réglementation applicable à une société de fiducie fédérale. Son conseil d'administration assume les responsabilités d'orientation, de planification, de coordination et de surveillance de l'ensemble de ses activités. Il voit notamment à la supervision de la gestion des risques, à l'examen des systèmes de contrôle interne ainsi qu'à l'adoption des encadrements pertinents en matière de gestion des risques et au respect de leur mise en œuvre. Afin de le soutenir dans ses responsabilités spécifiques à l'égard de la gestion des risques, le conseil d'administration est appuyé par le comité Gestion des risques, le comité d'audit ainsi que le comité de révision. Tous ces comités bénéficient du soutien du Mouvement Desjardins en matière d'encadrement.

Les responsabilités de la direction de la Société au chapitre de la gestion des risques visent à assurer le respect de saines pratiques en matière de gestion des risques. Elle veille notamment à l'élaboration, à la mise en œuvre, à la surveillance et à l'examen des encadrements appropriés. Elle s'assure également que la Société est en mesure d'identifier tous les risques importants, d'évaluer leurs répercussions potentielles et de mettre en place des pratiques, des procédures et des mesures de contrôle pour les gérer efficacement.

L'approche de gestion des risques du Mouvement Desjardins et de la Société repose sur des principes favorisant la responsabilité de leurs unités d'affaires. La fonction de gestion des risques du Mouvement et de la Société s'assure, quant à elle, que ces unités réussissent à gérer et à maîtriser au jour le jour les risques associés à leurs activités.

Encadrements et pratiques inhérents à la gestion des risques

La Société dispose d'encadrements en matière de gestion des risques pour l'appuyer dans le développement de ses affaires et atteindre ses objectifs stratégiques. Elle prend les dispositions nécessaires pour en assurer la mise en œuvre, la tenue et le maintien afin de satisfaire aux exigences réglementaires auxquelles elle est assujettie.

Les principaux encadrements inhérents à la gestion des risques concernent notamment :

- la gestion intégrée des risques;
- l'appétit pour le risque;
- la gouvernance de la modélisation du risque;
- les simulations de crise;
- l'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres;
- la gestion du risque opérationnel;
- la gestion du risque de liquidité;
- la gestion du risque de taux d'intérêt;
- la gestion du risque de crédit, de contrepartie et d'émetteur;
- les prêts de titres;
- les placements.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan.

Des politiques dictent les limites par engagements, émetteurs et contreparties, emprunteurs, groupes d'emprunteurs et secteurs d'activité. Elles sont examinées par la direction et le comité Gestion des risques, qui les recommandent au conseil d'administration.

Atténuation du risque de crédit

Dans ses opérations de prêts de valeurs, qui incluent des conventions de rachat et de revente ainsi que des emprunts et des prêts de titres, la Société utilise différentes techniques pour réduire son risque envers ses contreparties.

Les transactions de prêts de valeurs sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Pour atténuer le risque de crédit auquel elle est exposée, la Société utilise également des ententes de compensation avec ses contreparties et exige un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces transactions.

La Société n'accepte de ses contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans ses politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés, s'il y a lieu, advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par la Société prennent principalement la forme de trésorerie et de titres de gouvernements.

Toutefois, la composition du portefeuille de la Société a été modifiée en 2020, à la suite de l'acquisition des prêts hypothécaires résidentiels de la Banque Zag. Le portefeuille est considéré peu risqué. De plus, une proportion importante des prêts sont assurés par un garant reconnu. Les prêts seront tous échus à partir de juillet 2023 et ne seront pas renouvelés.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

La Société est principalement exposée au risque de marché en raison de ses activités d'intermédiation financière et de prêts de valeurs. Elle a adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

Le risque de taux d'intérêt est la principale composante du risque de marché auquel la Société est exposée. Une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. Le comité de direction de la Société a la responsabilité d'analyser et d'entériner les différentes stratégies d'appariement des taux d'intérêt dans le respect des paramètres définis par les politiques.

Des informations supplémentaires sur la situation de la Société à l'égard de la sensibilité aux taux d'intérêt et à l'appariement des échéances sont fournies dans le tableau 11 « Sensibilité aux taux d'intérêt et appariement des échéances » de ce document.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de la Société de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir à la Société, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides. De plus, la Société s'assure, par l'intermédiaire du Mouvement, qu'elle dispose d'un approvisionnement en fonds stable et diversifié, d'un suivi d'indicateurs et d'un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. La Société a établi une politique décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit pour le risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. La politique est revue régulièrement afin d'assurer sa concordance avec le contexte opérationnel, les conditions de marché et les exigences des organismes de réglementation. Elle intègre, entre autres, les exigences de la ligne directrice B-6, *Principes de liquidité*, publiée par le BSIF, ainsi que le suivi et le respect des normes sur le ratio de liquidité à court terme (LCR) de même que les flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF) en vertu de l'Accord de Bâle III. Cette politique a été approuvée par le conseil d'administration, et son suivi est effectué par le comité Gestion des risques. Au cours du trimestre, la Société a déposé les rapports mensuels sur les LCR et les NCCF auprès du BSIF.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel correspond au risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes ou la non-atteinte d'objectifs et prend en considération l'impact des défaillances sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la composante visée ou du Mouvement, selon le cas.

Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités de la Société, y compris les pratiques de gestion et de contrôle des autres domaines de risque (crédit, marché, liquidité, etc.), ainsi qu'aux activités réalisées par une tierce partie. Ce risque peut entraîner des pertes découlant principalement de vols et de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la réglementation ou à la législation, de dysfonctionnements des systèmes, d'accès non autorisés aux systèmes informatiques, de cybermenaces ainsi que de problèmes ou d'erreurs dans la gestion des processus. Afin de maintenir ce risque à un niveau acceptable, un cadre de gestion du risque opérationnel a été élaboré et déployé à l'échelle de l'organisation. Ce cadre comprend les pratiques usuelles qui permettent une saine gestion des opérations et s'appuie sur le modèle des trois lignes de défense en définissant clairement les rôles et responsabilités liés à la gestion des opérations et des risques.

Cadre de gestion du risque opérationnel

Le cadre de gestion du risque opérationnel permet d'assurer l'identification, la mesure, l'atténuation et le suivi de ce risque ainsi que l'intervention et la communication le concernant, conformément à l'appétit pour ce risque de même qu'aux encadrements adoptés par le conseil d'administration. Il est appuyé par des principes directeurs qui établissent les fondements de la gestion du risque opérationnel. Parallèlement, le cadre de gestion du risque opérationnel fait le lien avec les autres domaines de risque.

Ce cadre est révisé annuellement afin d'assurer son adéquation et sa pertinence en fonction du profil de risque du Mouvement et de l'évolution des pratiques de l'industrie.

RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique correspond au risque de perte de valeur attribuable à la matérialisation d'événements externes et internes ou à la mise en œuvre de stratégies inadéquates susceptibles d'empêcher Desjardins d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Il appartient à leur direction et au conseil d'administration de définir les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins et de la Société, en considérant l'appétit pour le risque, selon les mécanismes de consultation qui leur sont propres, et de suivre leur évolution. Les événements susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques du Mouvement et de la Société font l'objet d'un suivi périodique par leurs administrateurs et leur direction. À cet égard, les secteurs d'affaires et les fonctions de soutien identifient et évaluent périodiquement les événements et les risques susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs stratégiques et ils font rapport sur ce sujet aux instances appropriées.

RISQUE DE RÉPUTATION

Le risque de réputation correspond au risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction de la Société puisse avoir une incidence défavorable sur ses revenus et ses fonds propres ainsi que sur la confiance envers elle ou le Mouvement Desjardins.

La réputation est d'une importance fondamentale et le risque qui lui est associé ne peut être géré indépendamment des autres risques. La gestion du risque de réputation dans tous les secteurs d'activité est donc une préoccupation constante pour le Mouvement Desjardins et la Société. À cet égard, ces derniers visent à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur sa réputation et son image. Le Mouvement Desjardins et la Société considèrent qu'il est essentiel de favoriser une approche proactive de gestion des risques dans laquelle l'intégrité et l'éthique sont des valeurs fondamentales.

Le Mouvement Desjardins a défini un cadre de gestion ainsi que les rôles et les responsabilités à l'égard du risque de réputation. Cet encadrement s'ajoute aux divers mécanismes déjà en place pour identifier, mesurer et encadrer ce risque, notamment les initiatives de gestion du risque opérationnel mentionnées précédemment, le programme de conformité réglementaire, les règles de déontologie et l'évaluation du risque de réputation dans le cadre de nouvelles initiatives ou du lancement de nouveaux produits. Tous ces aspects visent à favoriser une saine gestion de ce risque. De plus, le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins est le premier responsable de la démarche d'évolution culturelle. Celle-ci vise à faire évoluer en profondeur les comportements pour travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients. Cette démarche contribuera aussi à gérer les risques réputationnels.

RISQUE ENVIRONNEMENTAL OU SOCIAL

Le risque environnemental ou social résulte d'un événement environnemental ou d'un enjeu environnemental ou social dans le cadre des opérations de la Société dont les conséquences seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières ou une atteinte à sa réputation.

En ce qui concerne le risque environnemental, les pertes financières potentielles peuvent être liées à un risque interne, soit un risque généré par la Société et entraînant des répercussions négatives sur l'environnement, ou un risque externe, soit un événement provoqué par l'environnement et ayant un effet néfaste sur la Société.

Les changements climatiques font partie du risque environnemental ou social. Le risque lié aux changements climatiques se définit comme la vulnérabilité d'une entité ou les impacts sur celle-ci en lien avec les changements climatiques dont les conséquences seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières. Il englobe à la fois :

- les facteurs de risque physiques découlant des changements climatiques pouvant être attribuables à des événements extrêmes (aigus) ou à des changements à plus long terme (chroniques);
- les facteurs de risque de transition découlant de la transition vers une économie à faibles émissions de gaz à effet de serre (GES). Ceux-ci peuvent être réglementaires, légaux, technologiques, de marché ou de réputation.

En outre, les relations d'affaires avec des entités dont les activités sont susceptibles de faire l'objet d'enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG) peuvent engendrer un risque de réputation.

Le risque environnemental ou social fait partie intégrante du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins de sorte que les éléments qui pourraient affecter la Société sont gérés dans une perspective Mouvement.

RISQUE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

Le risque juridique et réglementaire correspond au risque associé au non-respect des obligations découlant de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire ou d'un engagement contractuel par le Mouvement Desjardins, y compris la Société, qui pourrait avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.

Le risque juridique et réglementaire englobe, entre autres, l'efficacité de la prévention et du traitement des litiges et des réclamations éventuels. Ces litiges et réclamations éventuels peuvent notamment mener à des jugements ou à des décisions d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation qui pourraient se traduire par des condamnations à payer des dommages, des pénalités financières ou des sanctions. L'environnement juridique et réglementaire évolue par ailleurs rapidement et pourrait accroître l'exposition de la Société à de nouveaux genres de poursuites. De plus, certaines poursuites intentées contre la Société peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Les recours collectifs ou actions multipartites peuvent présenter un risque supplémentaire de jugements en dommages-intérêts pécuniaires, non pécuniaires ou punitifs substantiels. Les demandeurs qui déposent un recours collectif ou d'autres poursuites réclament parfois des montants très importants et il est impossible de déterminer avant longtemps la responsabilité de la Société, le cas échéant. Une responsabilité légale ou une mesure réglementaire importante pourrait avoir un effet négatif sur le déroulement des activités courantes de la Société, ses résultats opérationnels et sa situation financière, en plus de ternir sa réputation. Même si la Société avait gain de cause devant les tribunaux ou ne faisait plus l'objet de mesures imposées par les organismes de réglementation, ces situations pourraient nuire à sa réputation et avoir une incidence négative sur sa situation financière, notamment en raison des coûts associés à ces procédures, et son image de marque.

Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis les dernières années, la réglementation qui l'encadre est en plein essor. Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, fraudes financières de plus en plus complexes, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, lutte contre l'évasion fiscale, etc. En plus des exigences des gouvernements fédéraux (Canada et États-Unis) et provinciaux, cette réglementation comprend également celles d'organismes tels que l'AMF, les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le BSIF, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Se conformer aux dispositions législatives et réglementaires importantes, comme celles de la protection des renseignements personnels, de la *Foreign Account Tax Compliance Act*, de la Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale, de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* ou des accords de Bâle, implique d'importantes ressources techniques, humaines et financières en plus d'avoir un effet sur la façon dont la Société gère ses activités courantes et met en œuvre ses stratégies commerciales.

En tant que fonction de supervision indépendante, la Vice-présidence et chef de la conformité et de la protection des renseignements personnels fait la promotion d'une approche proactive en matière de conformité en l'intégrant pleinement dans le cadre des activités courantes de l'organisation. Elle est responsable de l'élaboration, de la mise à jour et du maintien du cadre de gestion de la conformité, qui s'appuie sur l'identification et le suivi des obligations réglementaires ainsi que des unités fonctionnelles visées par celles-ci. Pour ce faire, une vigie des développements en matière de réglementation, une évaluation de leur incidence sur les activités et une mise en œuvre de stratégies pour l'atténuer sont effectuées en continu par la fonction de conformité en collaboration avec le Bureau du chef des Affaires juridiques. La fonction de conformité appuie les gestionnaires responsables des secteurs d'activité et des fonctions de soutien dans la gestion efficace de leurs risques en élaborant l'encadrement et la documentation pertinente, en exerçant un rôle de conseil, en mettant en place des programmes de formation et en procédant à des inspections périodiques des activités. Le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins fournit une évaluation indépendante de l'efficacité du cadre de gestion de la conformité. Enfin, la Société a mis en place un mécanisme formel de reddition de comptes à cet égard à l'intention de la haute direction et des diverses instances. En outre, pour maintenir sa réputation d'intégrité ainsi que la confiance de ses membres, de ses clients, du marché et du public en général, le Mouvement s'est doté d'un code de déontologie applicable à tous ses dirigeants et ses employés ainsi qu'à toutes ses composantes. Ce cadre de gestion de la conformité permet de fournir l'assurance raisonnable que la conduite des activités du Mouvement respecte la réglementation à laquelle ces dernières sont assujetties. Malgré tout, il est possible que la Société ne soit pas en mesure de prévoir l'incidence exacte des développements réglementaires et de mettre en œuvre adéquatement ses stratégies pour y répondre. La Société pourrait alors subir des répercussions défavorables sur sa performance financière, ses activités et sa réputation.